



FEILLENS

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 7 novembre 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 7 novembre 2024 à 20 heures, au lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de M. Guy BILLOUDET, Maire.

Étaient présents :

Mmes et MM. Guy BILLOUDET, René BORNAREL, Laurence BOYER, Martine CARILLIER, Bertrand CHAMBARD, Nathalie CHANUT, Jean-Pierre CONDEMINE, Arnaud DELALANDE, DESNOYER Justine, Gilles DUMAS, Christian FAVRE, Jean-Yves GONOD, Sarah GONOD, Francis GOYON, Elvire JOLY, Guy MONTERRAT, Victoria POLI, Denis VAISSAUD, Nathalie VERMEL.

Étaient excusés :

Mmes et MM. Raphaëlle DUBY (a donné pouvoir à Gilles DUMAS), Françoise MENDES (a donné pouvoir à Nathalie CHANUT), Catherine RENOUD-LYAT (a donné pouvoir à Arnaud DELALANDE), Odile VERNE.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

*

*

*

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie CHANUT

-0-

Le Maire communique l'état civil de la commune depuis la séance du 5 septembre 2024 :
5 décès, 6 naissances, 4 mariages.

-0-

2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 5 septembre 2024.

3 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

❖ URBANISME (Bertrand Chambard) :

Deux commissions se sont tenues depuis le 5 septembre ; la prochaine se tiendra le 14 novembre :

- 12 septembre : ont été étudiés 14 Déclarations Préalables, 3 Permis de Construire, 1 Permis de Démolir
- 10 octobre : ont été étudiés 7 Déclarations Préalables, 3 Permis de Construire, 1 Permis de Démolir

❖ ENVIRONNEMENT -DEVELOPPEMENT DURABLE -ASSAINISSEMENT (Elvire Joly)

• semaine de l'environnement 2025 : le programme est en cours de finalisation ; deux sujets ont été retenus : le cycle de l'eau, et la lutte contre les espèces invasives et nuisibles

• ranges-vélos : devis en attente d'une dernière entreprise

• une réunion d'information a été conduite par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain sur l'aménagement rural durable

❖ CITOYENNETE – TRANQUILLITE PUBLIQUE (Jean-Pierre Condemine)

• programme citoyenneté avec les écoles : 3 axes ont été retenus

- travail des enfants sur le thème de la fraternité (dessins pour la carte de vœux du Maire, et page dans le bulletin municipal avec un poème pour chaque école)

- permis Internet au bénéfice des élèves de CM2

- participation à la semaine de l'environnement : visite à la Maison de l'Eau et ramassage des déchets

• vidéoprotection :

- 24 infractions relatives au dépôt sauvage d'ordures ménagères ont été relevées depuis le début de l'année

- les auteurs d'une rixe sur la commune de Manziat ont pu être identifiés grâce aux caméras de Feillens, l'un d'entre eux a été condamné à une peine de prison

❖ CULTURE- SPORTS - ASSOCIATIONS (Arnaud Delalande)

• AG des associations :

- Tarot (11 septembre) : 40 adhérents, chiffre en baisse, et bilan financier positif
 - Scrabble (4 octobre) : 33 adhérents sur l'année 2023-24, déjà 40 inscrits en septembre 2024 ; bilan financier positif
 - BSR (27 septembre) : 182 adhérents, record de participation enregistré pour la course de La Maraîchère, envoi d'une délégation pour participer au marathon de Barcelone ; le projet 2025 est de participer au marathon de Paris
 - tennis (11 octobre) : 123 licenciés sur l'année 2023-2024 et déjà 146 enregistrés en septembre 2024 ; le bilan financier est négatif du fait de la baisse du nombre d'adhérents sur l'année écoulée ; les différentes actions et manifestations organisées ont bien fonctionné, les scolaires ont bénéficié d'une initiation au tennis et Pick and Ball, un jeune bénéficie d'un cours de tennis adapté, un cours de tennis bien-être a été mis en place
 - Union Musicale (12 octobre) : bilan financier global est positif, grâce notamment à la subvention de la Mairie, l'association va recevoir une chorale allemande dans le cadre du jumelage
 - Passion Danse (22 octobre) : l'association enregistre 234 danseurs, le bilan financier est positif, le gala au Spot de Mâcon a réuni 1350 spectateurs
- ⇒ Toutes les associations ont remercié le soutien de la Mairie et l'investissement des services municipaux auprès d'elles

• Informations diverses :

- les nouvelles tables ont été livrées au tennis de table, les anciennes ayant été mises à disposition des scolaires au gymnase
- la rénovation des courts extérieur du tennis est en cours

❖ AFFAIRES SCOLAIRES (Guy Billoudet en l'absence de Catherine Renoud-Lyat)

- l'école publique compte 182 élèves
- l'école publique fera l'objet, cette année, d'une évaluation par l'Inspection Académique

❖ INFORMATION - COMMUNICATION (Christian Favre)

- le site internet a été alimenté ces derniers jours et est désormais quasiment dans sa version finalisée
- la réception des nouveaux arrivants se fera le vendredi 13 décembre prochain
- le travail de préparation du bulletin municipal est déjà bien avancé
- le contrat de location du panneau lumineux arrive à son terme : une réflexion est en cours pour savoir si la commune le remplace ou fait l'acquisition d'un matériel supplémentaire qui pourrait être installé au niveau de la Mairie

❖ BATIMENTS - VOIRIE (Guy Monterrat)

- Maison des Associations (Ancienne cantine) : les travaux intérieurs sont presque terminés, des équipements de sonorisation sont prévus pour les deux salles, ainsi que l'installation de deux grands écrans
- la chaudière de la Cure a dû être changée
- les travaux de la Maison de la Nature sont terminés
- la mise en place de l'automatisme à la Station d'épuration devrait être finie avant la fin de l'année, ceux sur le transformateur devraient être faits début 2025
- les deux logements de la Mairie (maison Lacharme et appartement au-dessus de La Poste) sont loués
- les travaux d'isolation extérieure de La Poste sont en cours
- les marquages peinture sur la voirie sont en cours
- les massifs de la Grande Rue ont été refaits
- la nouvelle rotobroyeuse a été reçue

4 – DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

• Acquisition de concession de cimetière :

A-3a / Famille Prost pour 30 ans – A-3b / V. Gallion pour 30 ans – O-51 / M. Condemine pour 30 ans – O-52 / T. Borne pour 30 ans

• Renouvellement de concession de cimetière :

C-51 / C. Granger pour 30 ans – J-53 / B. Barri pour 30 ans – A-16 / M. Roberjot pour 30 ans – E-51 / M. Ferrand pour 15 ans – G-36 / A. Huchet pour 15 ans – H-34 / Famille Bernollin pour 15 ans – I-23 / D. Joly pour 30 ans – J-59 / S. Giannini pour 30 ans

5 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2025

Les propositions de subventions sont présentées au Conseil : elles concernent principalement les associations d'intérêt général et les associations sportives et culturelles qui proposent des activités aux enfants, ainsi que les établissements scolaires.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les subventions suivantes :

BENEFICIAIRE	MONTANT
Maisons Familiales Rurales	
<i>Charentay (69 220)</i>	42 €
<i>Cormeranche en bugey / Hauteville (01 110)</i>	42 €
<i>Bâgé-le-Châtel (01 380)</i>	126 €
<i>Balan (01 360)</i>	84 €
Sou des écoles (Coopérative scolaire écoles publiques)	375 €
L'Essor de Feillens (Coopérative scolaire école Limerol)	375 €
Ecole privée de Limerol (participation fournitures scolaires)	6 300 €
FNACA Feillens	100 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers Feillens	375 €
Amicale des Sapeurs-Pomiers : cotisations anciens SP à UD	372 €
Société de Chasse Feillens	250 €
Union musicale Feillens (Commémorations)	482 €
Comité des Fêtes de Feillens	300 €
Val de Saône Intermédiaire Replonges	40 €
ONAC de l'Ain Bourg-en-Bresse (Bleuets de France)	25 €
Prévention routière	100 €
Repair'Café	300 €
Ecole de musique Feillens	7 622 €
Moto Cross Feillens	667 €
Passion Danse	891 €
Dynamic Danse	745 €
Club de tennis de table Feillens	
<i>Subvention de fonctionnement</i>	462 €
<i>Participation déplacement finale régionale</i>	90 €
Union Sportive Feillens	
<i>Subvention de fonctionnement</i>	943 €
<i>Participation 50% au transport équipes ligue</i>	6 768 €
<i>Participation aux stages vacances</i>	1 320 €
Club de Basket Feillens	914 €
<i>Subvention de fonctionnement</i>	930 €
<i>Participation aux stages vacances</i>	189 €
Tennis-Club Feillens	
<i>Subvention de fonctionnement</i>	861 €
<i>Participation aux stages vacances</i>	105 €
Judo Club Feillens Val de Saône	
<i>Subvention de fonctionnement</i>	774 €
<i>Participation championnats Région et France</i>	517 €
<i>Participation aux stages vacances</i>	303 €
Union des commerçants	500 €
TOTAL	33 375 €

6 – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire rappelle que pour assurer le paiement des factures relatives à la réhabilitation des locaux de l'ancienne cantine, le conseil municipal a voté, en séance du 29 mai dernier, la souscription d'un emprunt à court terme. Ce dernier, d'un montant de 200 000 € au taux fixe de 3.79%, et d'une durée de un an, pouvait être remboursé de manière anticipée sans indemnité.

Depuis le mois de mai, des recettes attendues ont bien été versées (DETR pour la vidéoprotection, subventions pour la Maison des Associations, FCTVA) qui permettent de rembourser cet emprunt dès à présent. Or, si la commune dispose désormais de la trésorerie nécessaire, les crédits budgétaires, eux, ne sont pas ouverts. Il convient donc de prévoir une décision modificative qui se présente ainsi :

SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
c/ 1641 (emprunts)	+ 200 000 €	c/1641 (emprunts)	+ 200 000 €
SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
c/ 7392221 (FPIC)	- 4 000 €	c/ 66111 (intérêts)	+ 4 000 €

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, cette décision modificative au budget.

7 – DECLASSEMENT DE VOIRIE

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu une demande du propriétaire de la parcelle AI77 pour acquérir le passage situé entre le chemin Verchère d'Adillon et le chemin du Moulin Blanc. Cette bande de terre en herbe non cadastrée, d'une superficie d'environ 80 m², longe son terrain et est, de fait, actuellement entretenue par ses soins. Ce terrain faisant partie du domaine communal public, il convient, avant tout, de le déclasser pour pouvoir ensuite le vendre. Le Conseil Municipal approuve, par 21 voix pour et 1 abstention (N. Vermel) ce déclassement et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour le mettre en œuvre.

8 – MANDAT SPECIAL AU MAIRE ET AU 1^{ER} ADJOINT POUR LE CONGRES DES MAIRES

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des élus a le droit au remboursement de frais nécessités par l'exécution de mandats spéciaux, c'est-à-dire dans le cadre de missions précises, limitées dans la durée, nécessitant des déplacements inhabituels et indispensables et accomplies dans l'intérêt des affaires de la commune. La qualification de mandat spécial d'une mission relève de l'assemblée délibérante.

A ce titre, le Maire et son 1^{er} adjoint Guy Monterrat, se rendront au congrès des Maires à Paris du 19 au 21 novembre 2024. Il revient donc au conseil municipal de conférer le caractère de mandat spécial à la participation de Monsieur le Maire et Monsieur Monterrat au Congrès des Maires et d'accepter le remboursement des frais de transport et hébergement exposés dans le cadre de cette mission, ce remboursement étant à la charge de la commune. Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

9 – CONVENTION POUR LA PRISE EN CHARGE DES CHIENS ERRANTS

Monsieur le Maire explique que jusqu'à présent, la Communauté de Communes Bresse et Saône avait pris la compétence de la fourrière animale sur son secteur. Or cette dernière s'est désistée, laissant le libre choix à chaque commune de signer, ou non, une convention avec un organisme pour la récupération des chiens errants, la signature d'une telle convention étant une condition préalable indispensable pour pouvoir avoir accès à la fourrière.

A ce jour, il n'existe que deux organismes agréés sur le secteur : la SPA de Mâcon et l'association l'Eden des 4 Pattes à Serrières. Tous deux pratiquent les mêmes tarifs, à savoir 0.85 € par habitant, ce qui reviendrait à 2975 € par an pour la commune de Feillens.

⇒ Après discussion, les élus décident d'ajourner leur décision concernant le fait de signer, ou non, une convention et avec qui. Ils souhaitent en effet réfléchir à la possibilité de prévoir une amende pour les propriétaires de chiens retrouvés et pris en charge. Le sujet sera donc remis à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

10 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION CHATS LIBRES CHARNAY

Monsieur le Maire explique que la Mairie est régulièrement sollicitée pour la prise en compte des chats errants sur la commune. Selon l'article L211-27 du Code rural, le maire peut par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire, vivant en groupe dans des lieux publics afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification

Un contact a été pris avec l'association « Chats Libres Charnay » pour organiser, à titre expérimental, une opération de stérilisation des chats errants. L'objectif est de repérer les animaux concernés, les identifier et les stériliser, puis en assurer le suivi. A titre d'information, ces démarches coûtent environ 50€ par animal à l'association.

Monsieur le Maire propose de leur accorder une subvention exceptionnelle de 500 € et de faire ensuite un bilan pour définir si la commune continuera de travailler avec eux sur cette question. Cette proposition est validée, à l'unanimité, par le Conseil Municipal

11 – GRATUITE EXCEPTIONNELLE DU LOYER DE SEPTEMBRE POUR LE LOGEMENT DE LA POSTE

Monsieur le Maire explique que le logement situé au-dessus de la Poste a été loué en date du 20 juillet 2024. Il avait été convenu avec le locataire d'un emménagement début septembre avant les travaux de ravalement de la façade du bâtiment. Or ces travaux ont débuté plus tôt que prévu, empêchant le déménagement : le camion ne pouvait accéder à la cour du fait de l'installation de l'échafaudage. L'emménagement a donc été reporté au début du mois d'octobre. La commune étant responsable de ce retard, il est donc proposé de faire un geste et de ne pas faire payer le loyer du mois de septembre, d'un montant de 650 €, au locataire. Cette proposition est validée, à l'unanimité, par le Conseil Municipal

12 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Le rapport n'ayant pas été transmis aux élus, ce point est ajourné à la séance de décembre.

13 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- le recensement de la population se fera du 16 janvier au 15 février 2025. Pour ce faire, la commune recherche des agents recenseurs
- les travaux de la maison de retraite ont pris du retard, la réception devrait se faire mi-janvier
- la clôture chemin des Pecquets sera prochainement refaite
- les travaux au restaurant Le Feillens sont presque finis, la réouverture est prévue fin décembre
- La Poste a rencontré des difficultés à recruter une personne pour faire fonctionner la Maison France Services au bureau de Feillens : le recrutement ayant été fait, ce service pourrait être opérationnel dans les semaines à venir ; en complément, la conseillère numérique du SIEA continue à assurer ses permanences une semaine sur deux à la Mairie, une communication supplémentaire sera faite à ce sujet.
- concernant les travaux des cellules commerciales à l'entrée de Feillens, Monsieur le Maire confirme que sont prévus 1 boulangerie, 1 primeur et le déménagement du bureau de tabac

-o-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 23h00.

-o-

Fait en mairie de Feillens, le 8 novembre 2024

La Secrétaire de séance,



Nathalie CHANUT

Le Maire



Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône

